

## CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE



MASSY

## Ordres nationaux et décorations

*Une décoration récompense un acte méritoire. Par contre, être titulaire d'un Ordre national implique des devoirs et des transmissions de valeurs : abnégation, dévouement, entraide. Les Ordres nationaux de la Légion d'Honneur (1802) et du Mérite (1963), actuellement en vigueur, ont la particularité d'être laïcs et décernés à toutes les catégories sociales confondues, sans distinction de sexe, de race et de religion. Leur évolution historique a été présentée à Massy le 3 décembre 2011, à l'occasion de la sortie du livre réalisé par le général de brigade (e.r.) Guy Bourdeau, membre de l'ANCGVM (voir p.8).*

La conférencière, Christine Levisse-Touzé, est directrice de recherche associée à l'université Montpellier III, du musée du général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris et du musée Jean Moulin de la Ville de Paris. Les Ordres de chevalerie, encore en vigueur sous la Cinquième République, ont pour origine une période de rupture avec le régime politique d'avant ou l'instauration d'un nouveau. Des Ordres honorifiques ont existé sous l'Ancien Régime, c'est-à-dire avant la Révolution française de 1789. L'Ordre de Saint-Michel créé le 1er août 1469 par le roi Louis XI, en référence à l'archange Saint Michel, patron du Royaume de France. Il entendait ainsi s'opposer au duc de Bourgogne Charles le Téméraire, dont le père Philippe le Bon avait créé l'Ordre de la Toison d'Or le 10 janvier 1430. En pleine guerre de religions, en 1578, le roi Henri III institue l'Ordre du Saint-Esprit, le plus illustre des Ordres de la monarchie française et qui ne récompense que les catholiques et les nobles. La Révolution dissout tous ces Ordres de chevalerie.

## Les Ordres nationaux

Il s'agit de l'Ordre national la Légion d'Honneur, de celui de la Libération et de celui du Mérite. Dès 1791, une réflexion s'engage à l'Assemblée constituante sur une décoration unique pour récompenser les talents et les services rendus à l'Etat. Une dizaine d'années plus tard, Napoléon Bonaparte, alors

Premier consul, estime « que les soldats seraient fiers de porter la même décoration que des savants illustres et ceux-ci y attacheraient d'autant plus de prix que cette récompense serait la même que pour les braves ». L'objectif est de récompenser bravoure militaire et mérite civil. La loi sur la **Légion d'Honneur** est votée le 19 mai 1802 (25 floréal an X). En rupture avec l'Ancien Régime, l'Ordre est laïc et républicain sans distinction de classes sociales. La première promotion date de 1803, mais la première remise officielle des insignes n'a lieu que le 15 juillet 1804 aux Invalides à Paris, suivie d'une autre, plus grandiose, au camp de Boulogne le 16 août. Initialement, l'Ordre est administré par un grand conseil, présidé par le Premier consul, chef de légion de droit. Il comprend 15 puis 16 cohortes avec un hospice et des logements au chef-lieu. Que le chef de l'Etat soit Premier consul, roi ou président, il y a pérennité de l'Ordre, dont le prestige rayonne à l'étranger. En 1921, le général Dubail institue la « Société de La Légion d'Honneur » avec pour but de



Les trois croix de Guerre : de gauche à droite, 1914-1918, 1939-1945 et théâtres d'opérations extérieurs



## CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

### MASSY

renforcer la solidarité entre ses membres par la création d'œuvres caritatives. Le président de la République, grand maître de l'Ordre, est dépositaire d'un collier, exécuté en 1953 et constitué de médaillons rappelant la cohorte, représentative des grandes activités de la nation.

Une évolution se manifeste au XX<sup>ème</sup> siècle. Avec l'importance des conflits, le nombre de légionnaires augmente au point d'atteindre 300.000 en 1958. Le général De Gaulle, par l'intermédiaire du grand chancelier Catroux, prend un certain nombre de mesures dont un nouveau code de la Légion d'Honneur et la Médaille militaire. La Légion d'Honneur doit être réservée aux mérites « éminents » civils ou militaires. L'Ordre national du Mérite est destiné à récompenser les mérites « distingués », instaurant une échelle de valeur pour renforcer le prestige du premier Ordre. Le nouveau code de 1962 consacre le caractère universel de la Légion d'Honneur. En 2008, le président de la République Nicolas Sarkozy décide de diversifier les attributions selon le principe de la parité, la récompense du bénévolat associatif et celle de l'initiative citoyenne. Il existe aujourd'hui trois grades et deux dignités ainsi répartis : 125.000 chevaliers, 10.000 officiers, 1.250 commandeurs, 250 grands officiers et 75 grands-croix. Le conseil de l'Ordre compte 17 mem-

bres. La grande chancellerie, dirigée par le grand chancelier (en fonction pendant six ans), administre de façon autonome le palais de Salm (siège des Ordres nationaux), les maisons d'éducation de Saint-Denis et des Loges et la fondation « Un avenir ensemble ». Celle-ci, créée le 20 décembre 2009, a pour but de favoriser la mobilité sociale et les chances de réussite des jeunes d'origine modeste et de contribuer à promouvoir la notion de mérite, fondement des deux Ordres nationaux encore en vigueur et de la Médaille militaire.

L'Ordre national de la Libération a été créé par l'ordonnance du 16 novembre 1940 du général De Gaulle, son unique grand maître, qui l'a clos par le décret du 23 janvier 1946. Il a été exceptionnellement rouvert à deux occasions : en 1958 pour Winston Churchill et en 1960, à titre posthume, pour le roi d'Angleterre George VI.

Destiné aux personnes ou collectivités militaires et civiles qui se sont signalées dans la libération de la France et de son empire colonial, il a été décerné à 1.038 personnes (dont 6 femmes), 5 communes (Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et l'Île de Sein) et 18 unités combattantes. L'Ordre national du Mérite, qui dispose d'un conseil d'administration propre, est créé le 3 décembre 1963 pour récompenser des personnes civiles ou militaires en « reconnaissance de mérites ». La Société d'entraide des membres de l'Ordre est instituée le 27 juillet 1972.

#### Les décorations

Christine Levisse-Touzé a retracé l'histoire de la Médaille militaire, des croix de Guerre (1914-1918, théâtres d'opérations extérieurs et 1939-1945), de la médaille de la Résistance et de la croix de la Valeur militaire.



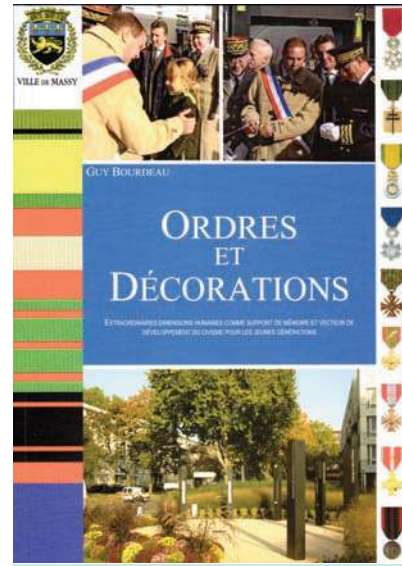
(c) Loïc Salmon

Le général Guy Bourdeau est commandeur de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite et titulaire de la croix de la Valeur militaire avec deux étoiles d'argent et trois de bronze. Christine Levisse-Touzé est chevalier de la Légion d'Honneur.

## CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

La **Médaille militaire** a été instituée le 22 janvier 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte, prince-président de la deuxième République. Elle est réservée aux seuls sous-officiers et soldats. Seuls quelques officiers généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi ou ayant rendu des services exceptionnels à la Défense peuvent l'obtenir, s'ils ont fait preuve « *de dévouement, d'abnégation et patriotisme dans les rangs de l'armée* ». La Médaille militaire, qui ne comprend ni grade, ni degré, est la plus populaire puisqu'elle récompense du plus humble au plus gradé. Ainsi, elle a été concédée le 21 mars 1852 au général Canrobert et le 8 mai 1947 au préfet Jean Moulin (à titre posthume), à l'amiral d'Argenlieu et aux maréchaux Juin, de Lattre de Tassigny et Leclerc de Hauteclocque. **La croix de Guerre** «née dans les tranchées», suivant l'expression de Rémy Porte, a été instituée le 8 avril 1915. Son ruban n'est autre que celui de la médaille de Sainte-Hélène, créée en 1857 par Napoléon III pour les derniers combattants de la Grande Armée. Ainsi, les souvenirs glorieux des guerres napoléoniennes sont associés à la Grande Guerre. La croix de Guerre est destinée à «commémorer, depuis le début de la guerre de 1914-1915, les citations individuelles pour faits de guerre». La remise officielle de la croix de Guerre se fait au cours d'une prise d'armes. Elle a été décernée à 2.951 villes ou communes (dont Paris) et

762 formations militaires. La croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieurs, créée le 30 avril 1921, est décernée à titre individuel et, collectivement, à 140 unités militaires pour acte de courage et participation effective au combat. La croix de Guerre de la seconde guerre mondiale, instituée le 26 septembre 1939, a été décernée à 1.585 villes et communes, dont 209 avaient déjà reçu celle de la première guerre mondiale, et 161 unités militaires. La croix de Guerre est la médaille du « *combat, de la blessure et du courage* ». **La médaille de la Résistance** date du 9 février 1943. Elle est conférée aux personnes et collectivités françaises, pour leur part effective et importante aux ralliements de troupes ou de territoires ayant joué un rôle éminent dans l'action de l'organisation des forces combattantes à l'étranger. Parmi les récipiendaires, figurent : les généraux Boissieu et Leclerc de Hauteclocque; Jean Moulin, Geneviève de Gaulle; l'écrivain Albert Camus; le biologiste François Jacob; 18 collectivités territoriales; 22 unités militaires; 6 communautés, dont des hôpitaux. Cette médaille n'est plus attribuée depuis le 16 janvier 1947. **La Croix de la Valeur militaire** est créée le 11 avril 1956 pour distinguer individuellement les personnels civils et militaires de la Défense, pour une action d'éclat, hors du territoire national, au cours d'opérations extérieures non qualifiées de « *guerre* » par un vote du Parlement.



Depuis 2007, la ville de Massy dispose d'un « jardin des décorations », créé à l'initiative du comité de Massy-Verrières-le-Buisson de la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur et qui a rencontré un vif succès parmi les élèves des écoles et leurs professeurs. Pour répondre à leurs attentes, le général Bourdeau a fédéré une équipe, qui a réalisé un véritable document pédagogique complémentaire. Lors de la sortie de l'ouvrage le 3 décembre 2011, 48ème anniversaire de la création de l'Ordre national du Mérite, il a rappelé la signification de ces marques officielles de reconnaissance : « *Ces images exemplaires du sacrifice souvent gratuit de l'homme au service de la nation servent à transmettre des leçons de civisme et mettre en lumière les valeurs constitutives de notre identité nationale* ». Abondamment illustré, cet ouvrage traite chaque ordre ou décoration dans une perspective historique, en décrit les insignes et modalités d'attribution et présente leurs associations d'entraide, sans oublier des portraits de récipiendaires, illustres ou... inconnus !

Loïc Salmon

Ordres et décorations  
Édité par la Ville de Massy